



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-seizième session**

Point 56 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

## **Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir [A/61/19/Rev.1](#), par. 232), le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations énoncées dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2020 ([A/75/19](#)). Il complète le rapport du Secrétaire général ([A/76/505](#)) et, pour chaque recommandation, on y trouvera un bref résumé et le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Comité spécial.

---

*Note* : Dans le présent document, le masculin à valeur générique a parfois été utilisé à la seule fin d'alléger le texte : il renvoie aussi bien aux femmes qu'aux hommes.



## I. Introduction

18 Une concertation est en cours, qui vise à déterminer la marche à suivre pour donner forme à un tel mur commémoratif.

22 Un exposé informel traitant des problèmes opérationnels sur le terrain, dans lequel figure notamment une analyse par le Secrétariat de l'évolution de la situation dans les opérations de maintien de la paix en cours, sera présenté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix au début de sa session de fond.

## II. Normes de conduite applicables au personnel de maintien de la paix et dans les opérations de maintien de la paix

36 On continue de consacrer des formations, en particulier au moment de l'entrée en fonctions, et des campagnes de sensibilisation aux manquements, à l'obligation d'en rendre compte et à la conduite à tenir pour ce faire. Les programmes correspondants sont exécutés par – ou en coopération avec – les composantes Comportement et Discipline des missions.

37 Le Secrétariat continue de prendre des dispositions pour que l'ensemble du personnel de maintien de la paix applique les normes de conduite les plus exigeantes. À cet effet, au stade de la constitution des forces, il est tenu compte des antécédents de manquement et des mesures correctives prises, et l'on veille à ce que les attestations nécessaires soient fournies. L'ensemble du personnel devant être déployé fait l'objet de vérifications portant sur d'éventuels manquements susceptibles d'avoir été consignés dans le système de suivi approprié. On s'assure de même que le personnel civil ne s'est livré dans le passé à aucune forme d'exploitation ou d'atteinte sexuelle, ou encore de harcèlement sexuel, qui pourrait avoir été enregistrée dans la base de données ClearCheck. Celle-ci est utilisée par 26 entités représentées au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin d'éviter que des personnes ayant été renvoyées en raison d'allégations fondées, sur la base de données probantes, d'exploitation ou d'atteinte sexuelles, ou de harcèlement sexuel, soient de nouveau engagées par les entités participantes. Les membres du personnel qui quittent le service en ayant fait l'objet d'une allégation non vérifiée sont également enregistrés dans ClearCheck.

38 Conformément aux dispositions figurant dans les mémorandums d'accord conclus entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les États Membres continuent d'être prévenus de toute allégation de faute, notamment d'exploitation ou d'atteinte sexuelles, sitôt que des indices convaincants sont portés à l'attention du Secrétariat. Cela permet aux États concernés de désigner des enquêteur(rice)s nationaux(ales) pour faire la lumière sur les allégations en question. Dans les cas où l'ONU enquête sur des allégations de manquement visant des membres du personnel ayant qualité d'expert(e) en mission ou lorsque l'État Membre concerné n'a pas désigné d'enquêteur(rice) nationale, le Secrétariat communique les conclusions de l'enquête menée par l'Organisation à l'État Membre contributeur concerné.

39 La Directive sur le harcèlement sexuel dans les missions de maintien de la paix et autres missions des Nations Unies ne s'applique qu'au personnel en tenue et elle est supplantée par les dispositions relatives aux procédures applicables pour les enquêtes figurant dans les mémorandums d'accord. Néanmoins, le harcèlement sexuel demeure un comportement interdit à l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix. Les activités de formation et de sensibilisation actuellement menées auprès de l'ensemble du personnel continuent d'inclure des informations relatives au harcèlement sexuel. En outre, le Secrétariat réexamine actuellement les mesures en vigueur pour empêcher et réprimer le harcèlement sexuel, afin de déterminer si elles doivent être encore renforcées. Dans les missions de maintien de la paix, les victimes peuvent obtenir un soutien auprès des conseiller(ère)s du personnel.

Par. du  
rapport  
A/75/19

- 40 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.
- 41 Le Secrétaire général a rendu plus stricts les contrats de mission des chefs d'opération de maintien de la paix, de manière à mettre en relief la responsabilité qui est la leur s'agissant du comportement et de la discipline, notamment pour ce qui est d'empêcher et de réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que le harcèlement sexuel. Un ensemble d'outils de gestion des risques de manquement a été fourni à toutes les missions de maintien de la paix, de manière à faciliter le recensement des risques de manquement, la détermination de mesures d'atténuation et leur mise en œuvre, ou encore le suivi de l'évolution de la situation en la matière.
- 42 Dans le cadre des processus de constitution de la force et du personnel, le Secrétariat continue d'exiger que les États Membres fournissent une attestation certifiant que leurs composantes militaire et de police ont reçu une formation préalable au déploiement à l'aide des supports pédagogiques des Nations Unies. Outre la formation préalable au déploiement, on continue à dispenser des sessions d'initiation, de remise à niveau et de formation de formateur(ice)s, qui portent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. On continue aussi à sensibiliser régulièrement le personnel des Nations Unies aux comportements prohibés, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- 43 Les efforts se poursuivent à l'échelle du système pour mettre en œuvre de façon cohérente et effective la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les mesures prises ont été les suivantes : a) appui aux évaluations des risques dans l'optique de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en lien avec des processus politiques ou de sécurité en cours ; b) fourniture d'avis stratégiques et techniques, s'agissant notamment de l'examen de l'efficacité des mécanismes et pratiques associés à la politique ; c) appui à la détermination de mesures d'atténuation des risques énergiques et pragmatiques ; d) appui au renforcement des structures de prise de décisions relatives aux politiques à l'échelon des missions ; e) prise en compte de la politique dans les contrats de mission pertinents des représentant(e)s spéciaux(ales) du Secrétaire général et des chefs de secrétariat aux fins du renforcement de la mise en jeu des responsabilités des responsables. Toutefois, certaines de ces activités ont été mises en œuvre plus lentement que prévu en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions financières imposées à l'Organisation en 2021. Pour ces raisons, certaines opérations de maintien de la paix n'ont pas disposé des moyens voulus pour faire appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains et ont dû s'en remettre à l'appui fourni par le Siège pour ce qui était de la surcapacité temporaire. L'appui des États Membres demeure essentiel pour qu'il soit possible de continuer à sensibiliser à la politique en question et d'obtenir qu'elle soit appliquée. L'appui bilatéral fourni de manière non coordonnée à des forces de sécurité non onusiennes pose de plus en plus souvent des difficultés dans certaines opérations de maintien de la paix, avec des conséquences sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains.
- 44 Un manuel d'écologie responsable a été promulgué à l'intention des commandant(e)s militaires et un nouveau programme de sensibilisation à l'écologie, adapté aux besoins des unités militaires et des unités de police constituées, est en cours d'élaboration dans le cadre du programme de partenariat triangulaire. Cette initiative permettra d'assurer une formation de sensibilisation à l'environnement directement aux militaires et aux effectifs de police dans la langue de commandement utilisée par leur unité. Un programme de formation de formateur(ice)s est à l'étude, qui donnera aux responsables militaires et aux responsables des unités de police constituées les capacités voulues pour assurer cette formation sur le terrain.
- Les efforts déployés pour réduire l'empreinte écologique des missions sur le terrain, notamment au moyen de l'utilisation de ressources renouvelables, de technologies propres et de solutions vertes, mais aussi de l'élimination des plastiques à usage unique, se poursuivent. La deuxième phase de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023) énonce les mesures qu'il est recommandé aux missions d'adopter dans tous ces domaines, et des groupes de travail englobant

plusieurs missions se réunissent chaque mois pour échanger les bonnes pratiques. Le cadre de gestion du risque écologique et de la performance s'améliore de façon continue, comme on le constate d'une mission à l'autre. Des données de référence ont été définies, à l'aune desquelles les progrès accomplis pourront être désormais être mesurés.

45 Dans le cas de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), qui a pour mandat de protéger les monuments culturels, le cours d'initiation a été assuré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et est inclus dans la formation initiale que l'ensemble du personnel (civil, militaire et policier) est tenu de suivre. La question des pratiques culturelles et religieuses est abordée dans le module de formation de base au respect de la diversité – qu'il est obligatoire de suivre préalablement au déploiement.

46 L'état des besoins par unité dresse la liste des tâches à accomplir par les unités militaires. Ces tâches sont définies sur la base des manuels militaires. Pour ce qui est du renforcement des capacités, les unités militaires et de police se voient parfois assigner des tâches similaires, mais lorsque lesdites tâches doivent être exécutées sur le terrain, les différences sont clairement précisées. À titre d'exemple, les composantes Police des Nations Unies de la MINUSMA s'en remettent de plus en plus aux lignes directrices relatives aux mécanismes de coordination entre le personnel militaire et le personnel de police dans les opérations de paix (2019) pour renforcer la coopération avec la force de la Mission, compte tenu des avantages relatifs de chacune des composantes et des tâches qui leur sont prescrites respectivement.

### III. Partenariats

52 Le Secrétariat continue de collaborer avec les organisations régionales et sous-régionales pour renforcer la planification stratégique ainsi que l'interopérabilité et la complémentarité opérationnelles sur le terrain, y compris avec l'Union africaine. À titre d'exemple, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires dialogue régulièrement avec la Rapporteuse spéciale de l'Union africaine sur les prisons, les conditions de détention et le maintien de l'ordre en Afrique, afin de renforcer la coopération en vue de l'amélioration des conditions dans les établissements pénitentiaires en Afrique.

53 Il est essentiel de faire preuve de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies pour ce qui est de l'appui aux parties prenantes nationales et de la coordination avec d'autres partenaires. Au Siège, les entités compétentes – dont le Département des opérations de paix, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'intégration – ont poursuivi le perfectionnement de l'évaluation et de la planification intégrées. Le Siège fournit aux opérations de maintien de la paix un appui spécialement adapté et intégré à la planification de la transition.

Le projet des Nations Unies relatif aux transitions, exécuté conjointement par le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fourni un appui opérationnel dans le cadre de l'ensemble des transitions en cours, notamment en mettant en place sur le terrain des spécialistes de la transition et d'autres effectifs destinés à assurer une surcapacité temporaire, et en facilitant les échanges de connaissances et l'apprentissage institutionnel, par exemple en mobilisant le programme « Leadership Exchanges » et en exploitant les retours d'expérience. En République démocratique du Congo, un plan de transition détaillé, assorti d'étapes-jalons, a été élaboré conjointement par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration étroite avec le Gouvernement.

La mise en place en mai 2021 d'une nouvelle équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre contribuera à renforcer la cohésion des activités de police menées par les Nations Unies ; l'équipe en question agira en complément des travaux de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit.

54 Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, on continue d'entretenir des contacts réguliers avec les principaux organismes des États Membres qui fournissent des services de formation et de renforcement des capacités afin de leur faire part des besoins de formation, de les aider à recenser les possibilités de formation et de faciliter les partenariats en matière de formation. À la fin de 2021, la première réunion consacrée aux activités de police se tiendra sous l'égide du mécanisme, à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police et des prestataires de formation et d'activités de renforcement des capacités. En décembre 2021, pendant la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, à Séoul, il est prévu que le mécanisme de coordination souple présente une application mobile qui permettra de passer en revue les déploiements à l'aide d'un ensemble d'outils numériques, pour que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police puissent recueillir et exploiter les enseignements tirés et les innovations recensées tout au long du processus de préparation et de déploiement des contingents. Grâce à des ressources extrabudgétaires, le mécanisme de coordination souple sera en mesure de développer plus avant ses activités à la fin de 2021.

En septembre 2021, après qu'un ensemble complet de mesures de prévention de la COVID-19 a été mis en place, les sessions de formation au génie menées sur site dans le cadre du programme de partenariat triangulaire ont repris au Kenya, avec la participation de stagiaires africain(e)s. En novembre 2021, c'est la formation en présentiel aux technologies du commandement, du contrôle, des communications, de l'informatique, du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance (C4ISR) qui reprendra à Entebbe (Ouganda) ; elle sera assurée par l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix. Depuis le début de la pandémie mondiale, le Département de l'appui opérationnel s'est également consacré à l'élaboration par le programme de partenariat triangulaire de formations à distance, en ligne et hybrides qui seront assurées au quatrième trimestre de 2021, incluant des cours sur l'infrastructure de sécurité physique, la gestion de l'environnement dans le domaine du génie, et la gestion des processus de construction.

55 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

56 Les remboursements afférents aux moyens déployés dans les unités constituées sont évalués, traités et certifiés dans les trois mois suivant la fin de chaque trimestre. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité procède au versement des remboursements certifiés lorsque les liquidités disponibles le permettent.

57 L'ONU et l'Union européenne continuent à renforcer leurs partenariats, aux niveaux stratégique et opérationnel. Des pourparlers ont été engagés en 2021 aux fins de la définition de priorités communes pour 2022-2024, s'agissant notamment de mesures de renforcement de la coopération lorsque les missions des deux organisations agissent dans une même zone et de l'amélioration de l'utilisation faite de l'Accord-cadre pour la fourniture d'un soutien mutuel dans le cadre de leurs missions et opérations respectives sur le terrain, l'objectif étant de faciliter une réponse en temps opportun aux besoins et aux difficultés recensés sur le terrain.

58 Le Département de l'appui opérationnel demeure déterminé à constituer les capacités en matière de maintien de la paix des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui participent au programme de partenariat triangulaire. Conformément au Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU, un programme de formation à distance à la gestion des projets de construction intéressant le maintien de la paix sera expérimenté en décembre 2021, au bénéfice de trois pays de l'ASEAN.

59 Les normes et les supports de formation sont actualisés régulièrement, de manière à les aligner sur les besoins opérationnels, les résultats des visites dans les missions, les constatations issues des évaluations des besoins de formation et les nouvelles directives, qu'il s'agisse de politiques, de lignes directrices ou d'instructions permanentes. Des documents actualisés élaborés pour chaque mission et qui concernent le déploiement par des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont

<p><i>Par. du rapport A/75/19</i></p>	<p>disponibles au Bureau des affaires militaires et auprès de la Division de la police, respectivement, lorsque les États Membres en font la demande.</p>
60	<p>Le Service intégré de formation du Département des opérations de paix s'entretient régulièrement avec les centres de formation nationaux et régionaux et coopère avec eux pour organiser dans les régions concernées et ailleurs dans le monde des sessions de formation de formateur(ice)s, afin que ces dernier(ère)s puissent présenter les nouveaux modules à mesure qu'ils sont mis au point. En outre, tous les trois mois, le Service publie un bulletin d'information à l'intention des centres de formation, dans lequel on trouve les dernières versions en date des directives et des supports de formation, ainsi que des liens permettant de les localiser sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix.</p>
61	<p>Le Secrétariat et l'Union africaine continuent d'appuyer l'élaboration de politiques et d'autres documents d'orientation ; l'échange d'informations, de connaissances et de compétences ; la constitution des forces ; l'établissement de rapports conjoints.</p>
62	<p>En concertation avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les missions, le Département de l'appui opérationnel continue de consulter les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et à leur communiquer des informations factuelles au sujet des modifications apportées aux mémorandums d'accord découlant des mandats du Conseil de sécurité, des résolutions de l'Assemblée générale, des activités prescrites et des conditions opérationnelles. Le Secrétariat organise régulièrement des réunions informelles avec ces pays pour les tenir au courant des dernières évolutions et des questions d'intérêt commun ou prioritaires.</p>
63	<p>En collaboration avec les États Membres, le Secrétariat élabore actuellement une politique sur les plans de relève à long terme et les concepts novateurs de relève multinationale, mais rares sont les États Membres qui ont manifesté de l'intérêt pour cette politique, ce qui rend sa mise au point plus complexe.</p>
64	<p>Le Secrétariat continue de rendre compte de l'évolution des effectifs de manière régulière. Le Bureau des affaires militaires est l'une des entités du Secrétariat qui se caractérise par la plus grande diversité : y sont représentés 46 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et 118 pays fournisseurs de contingents déployés sur le terrain. Le Bureau accorde en toute transparence la même chance aux candidates et candidats présenté(e)s par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour tous les postes d'administrateur(ice) (personnel d'exécution et haut(e)s responsables), au Siège comme sur le terrain, conformément à la résolution <a href="#">72/262 C</a> de l'Assemblée générale.</p>
66	<p>Par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'Organisation continue d'appuyer l'Union et les communautés économiques et mécanismes régionaux, et de contribuer au renforcement de la Force africaine prépositionnée. Le Bureau a également fourni un appui aux titres de l'examen des politiques et directives en matière de formation des opérations de paix conduites par l'Union africaine, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités, en application de la Doctrine de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix. Le Département de l'appui opérationnel, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a prêté son concours à l'action menée pour réceptionner les véhicules de l'Union africaine et les entreposer à la Base d'appui d'Entebbe pour déploiement éventuel en soutien à la Force africaine prépositionnée.</p>
67	<p>Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine continuent d'agir conjointement en vue du renforcement de leurs activités communes de planification, de déploiement, de gestion et de transition s'agissant des opérations de paix de l'Union africaine, en s'appliquant à mettre en œuvre la déclaration conjointe de décembre 2018 sur la coopération dans le cadre des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. À titre d'exemple, le recrutement est en cours au titre de services de consultant(e)s pour la rédaction d'un document de planification commun à l'Union africaine et à l'ONU, qui prenne en compte chacune des phases des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.</p>

68 L'Organisation continue d'intensifier l'appui qu'elle apporte à l'Union africaine en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment au moyen de l'initiative « Silencing of the Guns » (Réduire les armes à feu au silence).

Des activités opérationnelles ont été menées et des conseils stratégiques dispensés – en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de lutte contre la violence au sein de la collectivité, ou encore de gestion des armes et des munitions – dans trois missions de maintien de la paix implantées dans des États membres de l'Union africaine : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la MONUSCO et la MINUSMA. Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le Secrétariat, la Banque mondiale et l'Union africaine ont continué de dispenser une assistance technique aux États Membres et aux opérations de paix s'agissant de la préparation et de la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Le Secrétariat a continué d'agir en coordination avec l'Union africaine, notamment par l'intermédiaire du comité directeur sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine. En Somalie, l'assistance technique et la formation fournies par le Service de la lutte antimines à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés ont apporté un soutien essentiel à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine la plus importante par la taille.

Par l'entremise de son Service des questions judiciaires et pénitentiaires, le Secrétariat dialogue régulièrement avec les interlocuteurs de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres groupes régionaux, ainsi qu'avec les réseaux juridiques et pénitentiaires, en vue de renforcer la cohérence et l'interopérabilité dans les activités opérationnelles et la planification des opérations.

Le Département de l'appui opérationnel a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine aux fins du renforcement de l'appui opérationnel au moyen du programme d'échange de connaissances et de compétences, notamment en approfondissant la collaboration dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des connaissances.

69 Bien que les sessions de formation programmées aient dû être suspendues en raison de la COVID-19, on a continué de prêter assistance à l'Union africaine, par l'entremise du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, aux fins du renforcement des capacités et du développement s'agissant du maintien de l'ordre et de l'application de la loi. L'Union et ses États membres ont continué de participer virtuellement aux groupes d'élaboration des programmes d'enseignement du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, ainsi qu'aux activités des groupes de travail qui examinent et révisent les documents d'orientation destinés à la police des Nations Unies.

À la suite d'une évaluation de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et de la structure et des moyens à la disposition du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Secrétaire général a communiqué les principales constatations au Conseil de sécurité en octobre 2020 (voir [S/2020/1179](#)), et il a confié la mise en œuvre conjointe des recommandations et observations formulées à une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies, qui travaillera en collaboration étroite avec l'Union africaine. Il a également été procédé à un état des lieux des mécanismes de coopération et de coordination existants entre l'ONU et l'Union africaine, tant au Siège que sur le terrain, auquel il est actuellement mis la dernière touche et qui permettra de déterminer les domaines dans lesquels une rationalisation et une simplification sont requises.

En 2021, le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont continué de faciliter sur une base régulière des interactions formelles et informelles entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui a permis d'apporter des éclaircissements au sujet des problèmes liés à la paix et à la sécurité en Afrique.



72 Par l'entremise du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Secrétariat continue de travailler avec la Commission de l'Union africaine. La constitution d'un groupe de travail technique conjoint Organisation des Nations Unies-Union africaine est en cours, qui aura pour mission d'intensifier encore la collaboration en matière d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix sur le continent africain.

En coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'ONU a continué de collaborer à une proposition de projet conjoint à l'appui de l'instauration et de la mise en œuvre d'un cadre de l'Union africaine relatif aux droits humains, au droit international humanitaire et au respect des règles de bonne conduite et de la discipline pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui reposera sur un certain nombre d'engagements politiques pris par l'ONU et l'Union africaine.

#### IV. Consolidation et pérennisation de la paix

78 L'ONU a continué d'accorder la priorité à la planification précoce et intégrée des transitions dans le système des Nations Unies ainsi qu'à la nécessité d'un appui transversal (interpilliers) en propre, notamment au moyen de l'intégration systématique de l'analyse et des compétences en matière de problématique femmes-hommes.

Au Soudan, le retrait progressif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'est accompagné d'un transfert des connaissances relatives aux programmes prescrits dans le mandat, y compris les fonctions de liaison avec l'État, à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et à l'équipe de pays des Nations Unies, afin qu'un appui adéquat puisse être apporté dans les domaines constituant des priorités au niveau national.

En République démocratique du Congo, un plan de transition détaillé a été mis au point par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration étroite avec le Gouvernement, qui incluait des objectifs-jalons et prenait en compte l'ensemble des dimensions de la problématique femmes-hommes. L'appui en matière de programmes a été renforcé et le montant des ressources financières à allouer aux programmes revu à la hausse pour les priorités associées à la transition, comme la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le maintien de l'ordre, la justice et l'administration pénitentiaire, notamment au moyen d'un programme conjoint de réforme de la justice exécuté avec les autorités nationales et du transfert aux autorités nationales compétentes de toutes les opérations de neutralisation d'explosifs et munitions. Un partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale – qui va s'intensifiant – complète ces mesures.

Dans le cadre du projet des Nations Unies axé sur les transitions, un appui opérationnel a été apporté à toutes les transitions en cours, notamment au moyen du déploiement de spécialistes de la transition et d'autres effectifs mobilisés en renfort, et en facilitant la mise en commun des connaissances et l'apprentissage institutionnel, par exemple au moyen d'échanges informels entre haut(e)s responsables et de la réalisation d'études sur les enseignements tirés.

Un facteur de succès crucial pendant les transitions n'est autre que la disponibilité de ressources adéquates pour la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix dispose d'un guichet spécifique pour les transitions – la cible ayant été fixée à 35 % du montant total alloué. Au Soudan, par exemple, entre 2018 et 2020, le Fonds a investi quelque 30 millions de dollars, notamment dans des domaines intéressant les programmes liés aux fonctions de liaison avec l'État.

79 Lorsqu'elles sont investies du mandat voulu, les missions de maintien de la paix aident les acteur(ric)e(s) nationaux(ales) à remédier aux causes profondes des conflits. En République centrafricaine, les projets axés sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité visent à améliorer la sécurité au moyen de la réinsertion économique et sociale – selon la MINUSCA, 35 % des projets de ce type s'adressent aux femmes. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), avec



16 partenaires, a lancé son premier projet de lutte contre la violence au sein de la collectivité à Jonglei et dans la zone administrative de Pibor. S'agissant de la justice et de l'administration pénitentiaire, la MONUSCO et le PNUD ont mis au point, avec les autorités nationales, un programme conjoint de réforme de la justice visant à renforcer les institutions de l'état de droit. Au Mali, la MINUSMA a fourni des conseils aux autorités nationales s'agissant des enjeux liés aux compétences des autorités traditionnelles de justice et des relations qu'elles entretiennent avec les autorités officielles.

80 Le Secrétariat s'emploie à optimiser la coordination à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, par exemple, il a continué à tirer parti de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité – coprésidée par le Département des opérations de paix et le PNUD – afin de favoriser la cohérence à l'échelle du système, d'aligner les approches privilégiées dans certains pays et d'élaborer des orientations pour les professionnel(le)s chargé(e) de la réforme du secteur de la sécurité, notamment dans les nouveaux domaines de coopération avec la Banque mondiale dans le cadre de cette réforme. En République centrafricaine, la MINUSCA continue d'œuvrer en collaboration étroite avec les organismes et programmes des Nations Unies au titre des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration et des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Elle met en œuvre des projets à ce dernier titre conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale pour les migrations.

81 En 2021, la Division de la police a dépêché trois spécialistes des infractions graves et de la criminalité organisée en Haïti, à l'appui des efforts déployés sur place par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour prêter assistance à la Police nationale haïtienne. De son côté, le service de la lutte antimines a poursuivi la constitution de ses capacités d'intervention rapide par l'entremise de son équipe consultative pour l'atténuation des menaces. Le corps permanent des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité a déployé du personnel en République démocratique du Congo à l'appui de la programmation conjointe en matière de réforme du maintien de l'ordre. Au Mali, le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires a apporté un appui à la stratégie des autorités nationales en matière de poursuites motivées par des infractions graves, y compris la violence sexuelle liée aux conflits. En République démocratique du Congo, le Corps permanent a aidé la MONUSCO à élaborer et à finaliser un programme conjoint axé sur l'état de droit visant à appuyer la pérennisation de l'application du principe de responsabilité devant la justice. Plusieurs déploiements, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, ont renforcé la professionnalisation et la responsabilisation du personnel pénitentiaire.

Pour que les mandats intéressant l'état de droit dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police soient mieux exécutés, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a mis à la disposition de ses partenaires des spécialistes ayant pour mission de prêter assistance aux opérations de paix en élaborant de nouveaux programmes conjoints axés sur l'état de droit.

82 Les opérations de maintien de la paix continuent d'appuyer la participation des divers segments de la population dans le cadre de l'action menée par les parties prenantes nationales et locales à la recherche de règlements politiques, pour faire progresser le processus de paix et promouvoir le dialogue intercommunautaire. À titre d'exemple, la MINUSCA a organisé des sessions de formation à la cohésion sociale et à la gestion des conflits à l'intention de plusieurs dizaines d'animateurs de collectivité, y compris des femmes, dans la zone de Bambari.

Les opérations de maintien de la paix prennent acte de ce que les jeunes constituent un segment essentiel de la population. La MONUSCO a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de jeunes dirigeant(e)s, consacrés au règlement des conflits dans les territoires de Mahagi et de Djugu. Les opérations de maintien de la paix sont des actrices primordiales de la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour les jeunes, la paix et la sécurité.

De plus, les missions de maintien de la paix travaillent en collaboration étroite avec des dirigeantes locales, des personnes œuvrant à la consolidation de la paix et leurs réseaux, pour faire en sorte que leur participation aux processus de paix, aux niveaux national et local, soit réelle. En préparation de la réunion informelle des cinq parties et de l'ONU tenue en avril 2021, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) avait apporté son appui à des instances intercommunautaires de la société civile constituées par des femmes, qui se sont mobilisées pour plaider pour la reprise de pourparlers auxquels les femmes puissent participer de façon effective.

83 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.

84 Une solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information est à l'étude dans Umoja-Extension 2, qui permettra de gérer les activités de fond et les activités relatives aux programmes et facilitera l'accès du Secrétariat à une source d'informations centralisée et la communication de ces informations aux États Membres. L'information relative aux aspects financiers des activités relatives aux programmes et aux domaines thématiques, ainsi qu'aux partenaires d'exécution, est incluse dans le budget de chaque mission.

85 Avec les projets à effet rapide, l'éventail des activités à la disposition des opérations de maintien de la paix s'est élargi ; ces projets se traduisent par des dividendes de la paix concrets pour les populations concernées, ce qui conduit à l'instauration de la confiance avec les parties prenantes locales. Le Secrétariat s'emploie à en améliorer l'efficacité et l'efficience tout en veillant à maintenir le contrôle de la qualité et à faire en sorte que les projets en question soient alignés sur des règles et procédures financières pertinentes : il s'agit là d'un équilibre difficile à trouver compte tenu de l'instabilité des conditions dans lesquelles opèrent les missions de maintien de la paix.

Les projets à effet rapide sont cruciaux pour répondre aux nouveaux besoins ; cela a été le cas en 2020, plusieurs missions ayant dû réorienter certains de ces projets pour appuyer les interventions menées par les autorités sanitaires locales face à la COVID-19 au moyen de campagnes de sensibilisation ; pour fournir des ressources financières à des organisations non gouvernementales locales afin qu'elles produisent et distribuent des équipements de protection individuelle. Les projets à effet rapide appuient également les activités de longue haleine visant à ancrer certains processus politiques dans la durée : au Mali, des projets de ce type sont actuellement utilisés pour faciliter la constitution de comités de réconciliation entre communautés par le Gouvernement dans les régions de Mopti et de Ségou. Au Soudan du Sud, la composante Police de la MINUSS fournit un soutien logistique au moyen de neuf projets à effet rapide dont le but est de renforcer l'infrastructure des commissariats et des postes de police dans l'ensemble du pays.

86 En application des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, les rapports adressés au Secrétaire général incluent régulièrement des mises à jour relatives aux progrès enregistrés dans l'exécution des mandats, mais aussi des difficultés rencontrées et, le cas échéant, de l'appui apporté par les missions à des processus politiques dont les instances nationales ont la maîtrise. Souvent, ces éléments sont également mis en relief dans les exposés que font les représentant(e)s ou envoyé(e)s spéciaux(ales) du Secrétaire général au Conseil de sécurité. À titre d'exemple, la MINUSCA a rendu compte des diverses manières dont elle avait contribué à la création de conditions propices à la préservation de l'ordre démocratique et de la stabilité institutionnelle et à trouver des solutions politiques durables pour la crise en République centrafricaine. Dans son rapport, la MINUSMA a explicité l'action qu'elle avait menée pour remédier à certaines évolutions inquiétantes dans toute la partie centrale du Mali – mise en œuvre sur cinquante jours d'un plan spécifique pour cette zone ; exécution de plusieurs projets de la société civile financés par la MINUSMA ; intensification du dialogue engagé par le Représentant spécial du Secrétaire général avec les autorités maliennes.

87 Les nouveaux outils politiques et de programmation de la Banque mondiale (Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence ; évaluations des risques et de la résilience ; enveloppes de financement destinées aux pays faisant face à des risques aigus de fragilité, de conflit et de violence pendant la phase d'octroi de prêts de 2019 de l'Association internationale de développement) stimulent la collaboration stratégique et opérationnelle au niveau national. Des consultations ont été engagées au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo au sujet des enveloppes de financement destinées à appuyer les stratégies de prévention et de transition nationale et à renforcer les capacités existantes pour faire face aux risques de conflit et de fragilité. Au niveau politique, grâce à des ressources financières du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix œuvre avec la Banque mondiale au perfectionnement d'outils politiques axés sur la réforme viable du secteur de la sécurité, ainsi qu'à la définition d'orientations relatives à cette réforme et à la prévention des conflits. Le Fonds monétaire international s'est lui aussi concerté avec le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes compétents, aux fins de l'élaboration d'une stratégie pour les États fragiles et touchés par un conflit, qui devrait voir le jour en décembre 2021 et ouvrira de nouvelles possibilités de collaboration pour aider les pays hôtes de mission de maintien de la paix à obvier à leur fragilité et à renforcer leur stabilité économique à l'issue de la période de transition.

La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a continué d'encourager l'unité d'action des Nations Unies : au total, la Cellule mondiale et le programme mondial du PNUD sur le renforcement de l'état de droit et des droits humains ont rendu possible la mobilisation de 1,8 million de dollars pour neuf missions, destinés à financer des initiatives conjointes d'assistance aux autorités nationales dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police.

88 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.

89 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.

90 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.

91 Sous la direction conjointe du Département des opérations de paix et du PNUD, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a fait progresser la diffusion des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration en collaboration avec des institutions de formation et des centres de recherche, l'objectif étant de développer les capacités nationales en la matière et d'appuyer les partenaires des Nations Unies sur le terrain. À l'heure actuelle, on considère que le désarmement, la démobilisation et la réintégration constituent un processus intégré, qui englobe des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des outils connexes et la réintégration en propre. Avec ce nouveau modèle, les professionnels disposent d'une plus grande souplesse pour appuyer les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration tout au long des diverses étapes de la transition vers la paix – prévention et règlement des conflits, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement. Les Normes ont été enrichies d'instructions permanentes portant sur les principaux outils intéressant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, notamment sur la gestion des armes et des munitions au fil des transitions et sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité.

## V. Performance et application du principe de responsabilité

97 Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix a été communiqué aux États Membres à la suite de consultations approfondies menées en septembre 2021. Sa mise en œuvre a progressé et, du fait qu'il s'agit d'un document évolutif, il a été examiné et révisé deux fois : la première en février 2021, la deuxième en juillet 2021. En ces deux occasions, on a procédé à un bilan exhaustif avec le concours de toutes les parties prenantes, et une mise à jour détaillée des progrès réalisés a été communiquée au Comité spécial.

La mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, élément du cadre intégré qui permet d'évaluer les effets concrets et la performance des missions de maintien de la paix dans leur ensemble, s'est poursuivie. Le Système complet est désormais utilisé dans 11 missions de maintien de la paix et il devrait l'être dans toutes les missions à la fin de 2021.

98 Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué de surveiller la performance de l'ensemble du personnel. Certes, des défaillances mineures ont été constatées lors d'évaluations régulières du personnel militaire, des unités de police constituées et du personnel hospitalier, mais la plupart des problèmes recensés sont en cours de règlement au niveau des missions, notamment au moyen de plans d'amélioration de la performance. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participent eux-mêmes à cette entreprise lorsque c'est nécessaire. Il n'a été repéré de défaillance grave ou systémique de la performance dans aucune nouvelle unité. Le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens ont continué de surveiller de près les défaillances précédemment observées et d'œuvrer aux côtés des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés, notamment en facilitant la constitution de partenariats, les échanges avec le Secrétaire général adjoint ou le Conseiller militaire, de visites consultatives, l'organisation de visites préalables au déploiement ou à la réduction de la taille de certaines unités, la redéfinition de certaines tâches ou le rapatriement. Il est important de noter que la sanction ultime, à savoir le rapatriement d'une unité, n'intervient qu'au terme de consultations intenses, axées sur l'assistance plutôt que sur la sanction. Bien que certaines défaillances subsistent, exacerbées par la pandémie de COVID-19, des améliorations ont été notées. Le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a de son côté poursuivi ses visites dans les missions et appelé l'attention des missions concernées, du Siège et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur les problèmes observés.

99 Le Bureau des affaires militaires procède à des études biennales des moyens militaires portant sur l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont l'objectif est de repérer des lacunes, s'agissant notamment du matériel essentiel, et de recommander des améliorations.

100 Le Département des opérations de paix a poursuivi la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, désormais utilisé dans 11 opérations de maintien de la paix – dont faisait partie la MINUAD, clôturée depuis. Les résultats montrent que le Système complet rend possible la planification intégrée dans les missions, ainsi qu'une évaluation intégrée de la performance, fondée sur des données probantes. Les enseignements tirés sont régulièrement utilisés pour affiner la méthode à laquelle le Système est adossé. Toutes les missions utilisant le Système complet ont élaboré – ou élaborent actuellement – des plans d'exécution de leurs mandats respectifs selon une approche envisageant conjointement les trois composantes (militaire, police, civile), assortie d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés au fil du temps. À l'aide des données fournies par ces indicateurs, 22 évaluations intégrées de la performance ont été menées qui avaient pour objet de déterminer les progrès réalisés par les missions concernées vers l'accomplissement des tâches prescrites et de déterminer quelles améliorations pouvaient être apportées aux opérations. Plus de 625 recommandations visant à améliorer l'exécution des mandats et les retombées concrètes des missions ont été formulées, qui éclaireront la prise de décisions et entraîneront une amélioration de la performance. En outre, les missions utilisent de plus en plus souvent les données concrètes et d'analyse issues du Système complet pour établir leurs rapports. D'ici à la fin de 2021, le Groupe d'observateurs militaires de Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve auront adopté le Système complet, dernière étape de sa mise en service dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. La méthodologie utilisée sera perfectionnée et des orientations pour la gestion continue du Système complet seront élaborées.

101 Au début de 2021, le Secrétariat a établi un conseil des clients des opérations de maintien de la paix, qui s'est réuni pour la première fois en avril 2021. Il a été créé dans le prolongement du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et pour combler les lacunes en matière de remontée de l'information au Siège depuis les missions. Ce conseil, représentatif d'un large éventail de missions sur le plan géographique et rattaché hiérarchiquement au/à la chef de mission ou/à la représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, doit se réunir deux fois par an. Il est présidé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, avec la participation du Département de l'appui opérationnel, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et d'un certain nombre de bureaux essentiels du Département des opérations de paix. Au cours de la première réunion, les questions suivantes ont été traitées : le soutien politique apporté par le Siège aux missions ; le renforcement de l'intégration entre le Siège et les missions au Département des opérations de paix ; l'amélioration des flux d'information liés à l'action menée auprès des organisations régionales à destination du terrain ; les relèves ; les postes vacants. À la suite de la réunion, une liste de propositions a été dressée et plusieurs mesures ont été incluses dans le cadre de suivi Action pour le maintien de la paix Plus – appui apporté par le Siège aux missions sur le plan politique et intégration du Département des opérations de paix, entre autres.

102 Aucune procédure claire et exhaustive n'a encore été officialisée s'agissant des restrictions d'emploi (*caveats*). Ce sera le cas une fois que le manuel militaire des Nations Unies – à paraître – aura été approuvé. Pour éviter des effets dommageables sur l'exécution des mandats, le Bureau des affaires militaires s'emploie de façon continue à sélectionner des contingents auxquels n'est associée aucune restriction d'emploi. L'état des besoins par unité dresse la liste des moyens, des tâches, du matériel majeur et du degré de soutien logistique autonome à prévoir pour chaque unité militaire pressentie pour déploiement. L'état des besoins par unité donne également à voir les besoins opérationnels et n'est pas susceptible d'être modifié. Les évaluations menées sous l'autorité du/de la commandant(e) de la force sont structurées de telle manière que les restrictions d'emploi sont mentionnées par les évaluateurs. Lorsque des problèmes de performance sont consignés en conséquence de ces restrictions, l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire formule des recommandations à l'intention du Bureau des affaires militaires et des pays fournisseurs de contingents concernés. Il est important de noter que si les problèmes de performance résultent d'un manque de moyens, le Service de la planification militaire est saisi ; il lui incombe alors de remédier à ces lacunes et de procéder à l'alignement sur l'état des besoins par unité. Lorsque la situation réelle d'une unité ne correspond pas à l'état de ses besoins, l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire doit considérer qu'il s'agit là d'un déficit de performance. La Division de la police continue de dialoguer avec les pays fournisseurs de contingents, y compris au sujet des problèmes liés aux restrictions d'emploi. À ce jour, aucun pays fournisseur de personnel de police n'a fait état de restriction d'emploi.

103 Le Département des opérations de paix a entrepris une enquête exhaustive portant sur les structures et les capacités de planification dans toutes les missions de maintien de la paix, ainsi qu'un examen sur dossier détaillé des politiques, des budgets axés sur les résultats, des mandats, des tableaux d'effectifs et des flux de travail intéressant la planification, afin de formuler des recommandations d'amélioration. Les principales constatations et recommandations issues de l'examen sur dossier et de l'enquête portant sur les structures et les capacités de planification ont été prises en compte dans un rapport détaillé et ont fait l'objet de discussions approfondies au Siège et avec les missions. Le Département a commencé à élaborer une politique relative aux groupes de la planification des missions, qui comportera de nouvelles orientations sur la constitution (y compris le financement), la gestion, le rôle et les responsabilités de tels groupes.

Grâce à la mise en place progressive par le Département des opérations de paix du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, les missions sont désormais dotées d'un outil qui leur permet d'élaborer un plan intégré pour l'exécution de leur mandat, éclairé par les évaluations de la performance fondées sur des données. Le Système complet permet aussi aux missions d'utiliser les données recueillies pour mesurer les progrès accomplis vers l'accomplissement des objectifs définis

<i>Par. du rapport A/75/19</i>	dans le plan, élément qui facilite la communication d'informations plus précises aux États Membres. Toutefois, la capacité de planification limitée de toutes les opérations de maintien de la paix demeure un problème.
104	L'examen d'évaluation stratégique permettra de déterminer quelles modifications il est possible d'apporter aux environnements opérationnels pour donner effet aux changements intéressants les missions de maintien de la paix existantes. Il est essentiel que l'ensemble des changements stratégiques et opérationnels soient recensés au moyen d'un processus logique et exhaustif.
105	<p>Les supports de formation au maintien de la paix sont régulièrement mis au point et actualisés sur la base des directives en vigueur et des nouveaux besoins opérationnels. En 2021, le Service intégré de formation a mis au point six nouveaux supports de formation préalable au déploiement. Ces outils de formation spécialisée seront expérimentés d'ici à la fin de 2021. En septembre 2021, quatre formations pilotes ont été mises en place – ou devaient l'être –, destinées aux enquêteurs et aux spécialistes des opérations logistiques nationaux. S'agissant de l'encadrement, le programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau remplacera progressivement – d'ici à la fin de 2021 – le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, pour autant que les restrictions liées à la COVID-19 le permettent.</p> <p>Les formations à l'encadrement destinées au personnel militaire et de police sont menées conjointement par le Service intégré de formation, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police. En outre, toutes les missions sont tenues de procéder chaque année à – au moins – un exercice mobilisant l'ensemble de leurs effectifs. C'est un État Membre qui fournit les moyens nécessaires à l'exécution de ces exercices, en collaboration avec le Secrétariat. Aucune de ces formations n'est financée par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et elles dépendent entièrement de la générosité des États Membres qui ont conscience de l'importance que revêt la formation à l'encadrement.</p>
106	<p>Pour faciliter le déploiement des contingents militaires dans les délais et dispenser des conseils aux pays fournisseurs de contingents en ce qui concerne leur préparation et leur disponibilité, le Département des opérations de paix a continué d'avoir recours au Système de préparation des moyens de maintien de la paix pour évaluer, sélectionner et déployer l'ensemble des unités au cours de la période considérée. Lorsqu'une contribution est annoncée, une visite d'évaluation et de consultation aide à déterminer l'état de préparation de l'unité concernée et, si c'est recommandé, à la reclasser au niveau 2. En 2020/21, en raison de la pandémie de COVID-19, le Département a fait procéder, en personne mais aussi à distance, à des visites d'évaluation et de consultation de nature stratégique ou adaptée spécifiquement à telle ou telle mission ; plusieurs visites préalables au déploiement ont été menées en personne. Il a été mis la dernière touche au Manuel des Nations Unies sur la constitution et le déploiement des unités militaires et des unités de police constituées dans les opérations de paix, ainsi qu'aux instructions permanentes pour la sélection des unités militaires, ce qui contribuera à assurer la transparence et l'efficacité lors de la sélection des contingents.</p>



Par. du  
rapport  
A/75/19

- 107 Le Secrétariat a aidé les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à se préparer à d'éventuels codéploiements et organisé des ateliers pour que les personnes chargées du renforcement des capacités et celles qui en bénéficient comprennent bien les exigences des Nations Unies. Une série de réunions avec les États Membres et le Secrétariat a été organisée sous l'égide du mécanisme de coordination souple en vue de recenser des options possibles, dans le respect des règles et procédures applicables à l'ONU, pour le déploiement d'équipes de formation itinérantes dans les opérations de maintien de la paix. Dans le prolongement de ces réunions, le Service intégré de formation élabore actuellement des instructions permanentes destinées aux équipes itinérantes de formation conduites par les États Membres.
- 108 Des normes et des supports de formation actualisés, fondés sur les besoins opérationnels actuels, peuvent être téléchargés sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix, dont certains portent sur des emplois spécifiques et sont destinés à différentes catégories de personnel de police et militaire, ainsi que des documents adaptés à telle ou telle mission. Le coût de la traduction de ces supports de formation n'est pas pris en charge par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, mais il est exclusivement financé au moyen de contributions extrabudgétaires ou de contributions en nature d'États Membres. Toutefois, le volume des demandes de traduction est bien supérieur, proportionnellement, aux contributions et au soutien volontaires disponibles.
- 109 Le Bureau des affaires militaires et la Division de la police du Département des opérations de paix et la Division de l'appui au personnel en tenue du Département de l'appui opérationnel agissent en coordination pour que les modifications apportées aux états des besoins par unité soient correctement prises en compte dans les mémorandums d'accord et que les états en question soient fondés sur les besoins opérationnels sur le terrain. Les mémorandums d'accord concernant les contingents déployés dans des missions nouvellement créées, en expansion ou en cours sont communiqués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour approbation et signature dans les quatre-vingt-dix jours suivant le déploiement. Le Secrétariat a mis au point une instruction permanente ayant pour effet de normaliser la procédure d'élaboration et de modification des états des besoins par unité.
- 110 Le Département de l'appui opérationnel a mis en place des camps avancés regroupant une centaine de personnes aux fins du positionnement des stocks pour déploiement stratégique ou d'un déploiement rapide. Le Département a lancé un appel d'offres en vue de l'acquisition de structures membranaires montées sur armature pneumatique plutôt que rigide, pour déploiement avancé rapide dans certaines circonstances. L'appel d'offres en est actuellement à l'étape préalable à l'attribution du marché. Le Département œuvre aussi avec les partenaires compétents à l'élaboration de plans de soutien sanitaire pour les missions futures.
- 111 Le Département de l'appui opérationnel informe les missions permanentes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de l'absence ou du mauvais fonctionnement du matériel associé aux moyens déployés au titre d'un mémorandum d'accord. Les notifications en question sont adressées par écrit sur une base trimestrielle.
- 112 Les états des besoins par unité recensent les moyens dont les missions ont besoin. Les négociations relatives à un mémorandum d'accord, qui font suite à la mise au point de l'état des besoins, sont l'occasion pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de prendre part à la planification et d'être au fait des problèmes ou des lacunes constatés, le cas échéant. Les éventuelles modifications à apporter à ces états sont consignées dans un tableau présentant les écarts constatés, mais il n'est pas possible de modifier un état des besoins par unité existant. La Division de l'appui au personnel en tenue, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police agissent en coordination étroite pour veiller à ce qu'il soit bien tenu compte dans les mémorandums d'accord de toute modification apportée aux états des besoins par unité.



## VI. Questions politiques

118 Le Secrétariat continue de privilégier les solutions politiques. Il met l'accent sur « la cohérence collective au service d'une stratégie politique », priorité énoncée dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui est l'expression de la nécessité pour les missions de maintien de la paix d'œuvrer à l'élaboration d'une stratégie commune, tant sur le plan interne qu'avec les principaux partenaires. À titre d'exemple, dans le cadre d'une stratégie politique à visée plus large en République démocratique du Congo, la MONUSCO a mis à disposition ses bons offices – depuis la fin de 2020 jusqu'à l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement, en avril 2021 – pour atténuer les tensions suscitées par la reconfiguration de la coalition de gouvernement. Dans le prolongement du coup d'État de mai 2021 au Mali et depuis l'engagement de la transition politique, la MINUSMA joue un rôle central au sein du comité de suivi de la transition locale, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine.

Les missions ont également promu des stratégies de dialogue communautaire inclusives pour prévenir, atténuer et régler les conflits intercommunautaires, notamment en appuyant les dispositifs d'alerte rapide de proximité incluant des femmes. La MINUSCA a facilité plusieurs dizaines de ces dialogues entre communautés et d'ateliers de renforcement des capacités pour que toutes celles et tous ceux qui agissent pour la paix puissent établir des comités locaux de paix et de réconciliation, ce qui s'est traduit par le règlement de 39 conflits intercommunautaires.

119 La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeure le document de référence pour l'ensemble des activités liées au maintien de la paix, tant au Siège que sur le terrain. Le Secrétariat a continué de s'employer à donner effet aux engagements pris par le Secrétaire général et de suivre les progrès accomplis à cet égard. En usant de diverses tribunes, le Secrétariat a tenu les États Membres informés de ces progrès, des difficultés rencontrées et des retombées de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Lorsque c'était possible, les séances d'information menées et les rapports établis à l'intention des États Membres ont été enrichis de données probantes pertinentes, portant par exemple sur la performance, la sûreté et la sécurité, ou encore la conduite et la discipline.

Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, en consultation avec les collègues compétents des missions et avec le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, élabore actuellement un cadre de suivi axé sur les données qui, dans toute la mesure possible, permettra au Secrétariat de mieux rendre compte des résultats qu'il obtient au titre des objectifs définis dans Action pour le maintien de la paix Plus.

120 Le Secrétariat s'est attaché à fonder les évaluations et les rapports qu'il produisait sur une analyse rigoureuse des facteurs et tendances contextuels, notamment en exploitant un nombre croissant de sources de données. Il a également continué d'intensifier l'utilisation faite des données et des représentations visuelles dans ses rapports. Sur la base des pratiques optimales des missions et de l'évolution des difficultés auxquelles elles se heurtent, et dans le souci d'institutionnaliser la culture de la planification, il s'est employé à définir des orientations à l'appui de l'élaboration de documents de planification clés adaptés aux missions. La formation à la réalisation d'analyses de conflit suffisamment fiables pour justifier une intervention vise à renforcer la capacité analytique de l'ensemble des fonctionnaires du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, pour qu'ils soient en mesure de procéder à des analyses de conflit rigoureuses et multidimensionnelles et de mettre au point des options concrètes pour la traduction de ces analyses en interventions pragmatiques.

Par. du  
rapport  
A/75/19

- 121 Le Secrétaire général transmet les recommandations formulées au sujet des mandats des opérations de maintien de la paix au Conseil de sécurité dans des rapports et dans des lettres qui reposent sur une analyse de la situation et sur les constatations issues de diverses consultations menées au Siège et sur le terrain. Il arrive que des examens stratégiques ou indépendants soient réalisés préalablement à la formulation de ces recommandations – on a procédé ainsi, par exemple, pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la MINUSS (voir, par exemple, le document [S/2020/1224](#)). Les incidences des décisions budgétaires prises par la Cinquième Commission sont abordées séparément, dans le cadre des délibérations budgétaires de la Commission.
- 122 Les conclusions des examens stratégiques, des examens stratégiques indépendants ou des évaluations stratégiques prescrits par le Conseil de sécurité sont communiquées au Conseil sous forme de rapport ou de lettre du Secrétaire général. À titre d'exemple, ces dernières années, il a été procédé à des examens ou à des évaluations pour la FISNUA et la MINUSS (voir, par exemple, le document [S/2020/1224](#)).
- 123 Le Secrétariat se félicite des possibilités offertes d'intensifier l'interaction entre toutes les parties prenantes du maintien de la paix, notamment le Comité spécial, et les missions sur le terrain, et il continuera d'exploiter les dispositifs propres à faciliter cette interaction, en ligne ou en présentiel.
- 124 Le Secrétariat poursuit l'intensification de la coordination entre opérations de paix, équipes de pays des Nations Unies et autres partenaires, dans le prolongement des réformes engagées par le Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion. Trois stratégies régionales (pour la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et le Sahel) ont été élaborées en coordination étroite avec les collègues basé(e)s sur le terrain, aux niveaux régional et national. Les partenaires régionaux et leurs cadres régionaux existants ont éclairé la mise au point des stratégies en question. Les missions et les équipes de pays des Nations Unies se rencontrent régulièrement, sous l'autorité des envoyé(e)s régionaux(ales), pour échanger des analyses et coordonner leur action.
- Sur la base de la stratégie de retrait progressif de la MONUSCO, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont conçu un plan de transition qui comporte 18 étapes-jalons et a pour objectif l'instauration de conditions propices à la transition du maintien de la paix vers une nouvelle phase de participation active. Avec les organismes, fonds et programmes et les entités des Nations Unies présents dans l'ensemble de la sous-région, la MONUSCO a participé au processus conduit par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui a abouti à la mise au point du plan d'action (2021-2023) pour l'exécution de la stratégie régionale des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.
- 125 Le Secrétariat facilite les échanges formels et informels avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, avec pour double objectif d'examiner avec eux les enjeux liés aux missions et de tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience. Ces échanges se tiennent notamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, au sein du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix et du Groupe des Amis de la Police des Nations Unies, ainsi que dans le cadre des Sommets des chefs de police des Nations Unies ou de la Semaine de la police des Nations Unies. Le Secrétariat a également eu des échanges informels avec certains pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en particulier.

126 Les missions continuent de pratiquer couramment la concertation avec l'ensemble des parties prenantes compétentes, notamment les intervenant(e)s nationaux(ales) et les acteur(rice)s régionaux(ales) et sous-régionaux(ales), aux fins de l'exécution des mandats prescrits par le Conseil de sécurité. L'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union européenne ont ainsi conduit une visite conjointe de haut niveau en République centrafricaine. La MINUSCA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont continué de collaborer étroitement pour entretenir l'appui apporté au niveau régional à la revitalisation du processus de paix. Au Mali, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et le représentant de la CEDEAO ont continué de travailler en coordination étroite pour faciliter le retour de la norme constitutionnelle. Au Soudan du Sud, la MINUSS poursuit sa collaboration étroite avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine aux fins de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

127 Le Secrétariat continue de travailler à l'élaboration de paramètres régissant l'exécution des mandats selon un ordre logique et selon les priorités.

## VII. Protection

133 Cette recommandation n'est pas adressée au Secrétariat.

134 La protection des civils demeure un objectif prioritaire du maintien de la paix, et c'est plus de 95 % du personnel de maintien de la paix qui exécute un mandat incluant la protection des civils. La politique du Département des opérations de paix en matière de protection des civils encourage une approche cohérente de la protection des civils tout en prenant acte de la diversité des contextes opérationnels et de la nécessité de faire preuve de flexibilité en la matière. Les opérations ont accru leur efficacité en ayant recours à des stratégies intégrées et spécifiquement adaptées de protection des civils, utilisant tous les outils disponibles et exploitant les avantages relatifs de chaque composante. Tout au long des phases d'intervention, l'ensemble des composantes et du personnel ont un rôle à jouer au titre des trois volets de la protection des civils. Les missions accordent une priorité à la mobilisation de la population afin de comprendre les préoccupations qui sont les siennes en matière de protection et les menaces auxquelles elle fait face, mais aussi d'aider les communautés à renforcer leurs propres moyens en matière de protection.

135 Tous les modules de formation au maintien de la paix, y compris à la protection, sont régulièrement actualisés sur la base des directives en vigueur et sont disponibles sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Les divers cas de figure applicables à la protection sont décrits dans la formation destinée aux haut(e)s responsables comme dans les principaux supports de formation préalable au déploiement, destinés à l'ensemble du personnel. S'agissant de la formation dispensée en cours de mission, des simulations et autres exercices sont utilisés pour renforcer la performance dans l'exécution des tâches liées à la protection. Chaque année, toutes les missions de maintien de la paix procèdent à – au moins – une simulation de gestion de crise à l'échelle de la mission ; certaines procèdent à plusieurs exercices de ce type, y compris au niveau des secteurs.

136 Toutes les missions ayant reçu pour mandat de protéger les civils ont inclus dans leur Système complet de planification et d'évaluation de la performance des éléments intéressant la protection des civils dans des contextes particuliers. Le Département des opérations de paix a également mis au point des directives à l'intention des conseiller(ère)s et responsables en matière de protection des civils, qui prévoient l'inclusion systématique de la protection des civils dans le Système d'évaluation et élaborent des indicateurs relatifs à la protection des civils.

Par. du  
rapport  
A/75/19

- 137 Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires a poursuivi son action visant à améliorer la gestion des conditions dans les établissements pénitentiaires et à appuyer la protection des droits et de la dignité des détenu(e)s tout en renforçant la capacité des administrateur(rice)s d'établissement pénitentiaire d'anticiper et de régler les situations d'urgence. Grâce à l'action menée par la MONUSCO dans les domaines du renseignement et de la sécurité pénitentiaires, il a été possible d'intervenir rapidement lorsque de telles situations d'urgence sont survenues. De son côté, la MINUSCA s'est employée à améliorer la classification pénitentiaire au moyen d'évaluations des risques, pour que l'affectation des détenu(e)s dans les établissements pénitentiaires se fasse en meilleure connaissance de cause. La MINUSMA a apporté son appui aux administrateur(rice)s d'établissement pénitentiaire s'agissant de la gestion efficace des personnes détenues pour des infractions liées au terrorisme.
- 138 La MINUSMA a mis au point un système d'alerte et d'intervention rapides pour la protection des civils et a continué de rendre plus innovante sa stratégie pour la protection des civils, en s'appuyant sur l'utilisation de données et de technologies pertinentes. Une nouvelle cellule d'alerte rapide a été créée sur le terrain et une ligne téléphonique accessible 24 heures sur 24 a été mise en service, qui permet à la population locale de faire état d'attaques imminentes. Une application mobile a été mise au point pour diffuser les alertes rapides, en cours d'adaptation pour utilisation par la MONUSCO. Des systèmes d'alerte rapide sont également examinés par la MINUSS et un nouveau système d'alerte et de réponse rapides est en cours d'élaboration à la FISNUA.
- 139 La MINUSCA a récemment mis la dernière touche à une nouvelle stratégie pour la protection des civils à l'échelle de la mission ; quant à la MONUSCO, elle a terminé la mise au point d'un cadre stratégique de protection des civils à l'échelle de la mission. À Beni, la MONUSCO a établi un pôle intégré d'opérations et de coordination, au sein duquel une équipe intégrée composée de membres du personnel civil, de police et militaire veille à ce que des informations de qualité guident la prise de décisions liées à la protection des civils.
- 140 Les opérations de maintien de la paix continuent à développer la collecte et l'analyse systématiques de données relatives aux menaces de violence qui pèsent sur les civils. Le Système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE) et la représentation visuelle et l'analyse des données recueillies au moyen du système grâce à l'utilisation d'outils analytiques comme Microsoft Power BI, demeurent efficaces pour détecter rapidement les tendances en matière de protection des civils et les zones géographiques sensibles. Les données recueillies peuvent également être consultées en temps réel par les diverses composantes des missions. Dans le cas de la MINUSS, l'analyse des situations de crise au moyen du système SAGE éclaire et influence la planification des activités de la Mission. À la MONUSCO, le Groupe de direction pour la protection, auquel participent les composantes civile, opérationnelle et Personnel en tenue de la MONUSCO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, utilise le tableau de bord sur la protection des civils du système SAGE aux fins de la prise de décisions. Le système SAGE est utilisé par la MINUSMA pour le suivi des situations d'urgence intéressant la protection des civils ainsi que pour étudier le degré d'efficacité des patrouilles de protection des civils.
- 141 La politique relative à la protection des civils et le manuel sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Handbook on the Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping) mettent tous deux l'accent sur la responsabilité qui incombe aux missions de maintien de la paix d'atténuer les dommages causés aux civils par les opérations militaires et de police ; le manuel fournit des directives détaillées pour la mise en œuvre de cette protection. Au stade de la phase de planification d'opérations offensives qu'elles s'apprêtaient récemment à mener de façon conjointe contre les Forces démocratiques alliées dans le territoire de Beni, la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo ont ainsi pu détecter des menaces susceptibles de peser sur les civils en raison de ces opérations, et y remédier en amont. Les missions appliquent encore plus strictement la politique de diligence voulue en matière de droits humains, y compris pour ce qui est des mesures d'atténuation. Un examen interne des politiques et pratiques en matière d'atténuation des

dommages susceptibles d'être causés aux civils est en cours, avec pour objectif de recenser les pratiques optimales en la matière, ainsi que les possibilités offertes et les difficultés rencontrées, afin d'améliorer les mesures prises dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

142 La MINUSMA, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS procèdent au recensement des zones de tension, pour détecter les endroits où les civils sont le plus exposés à des risques, et mettent au point des procédures d'évaluation anticipative trimestrielle des menaces. À la MINUSCA, les analyses issues de la cartographie spatio-temporelle des actes de violence commis à l'encontre de civils et des répercussions de l'activité de la Mission sont de plus en plus souvent prises en considération lors des processus de planification opérationnelle. La MINUSS utilise régulièrement des analyses portant sur les victimes civiles et les violations des droits humains, qui servent de base pour la reconfiguration des patrouilles. Enfin, à l'approche du retrait de la Mission, le groupe de travail conjoint de haut niveau du Gouvernement et de la MONUSCO a fait de la protection une priorité.

143 Le Bureau des affaires militaires continue de mettre en relief, dans les états des besoins par unité, les moyens militaires qui sont essentiels pour la protection des civils, notamment en matière de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et de mobilisation de la population, tous éléments indispensables pour avoir une perception correcte de la situation, gérer les forces d'intervention rapide et les moyens aériens, ainsi que pour la coopération continue avec les forces armées et les forces amies locales (activités de liaison, sessions de formation, exécution d'opérations militaires combinées ou coordonnées).

144 Les opérations de maintien de la paix se sont dotées de divers outils pour mieux comprendre les besoins en matière de protection des civils et les menaces susceptibles de peser sur eux. Par exemple, le déploiement d'assistant(e)s de liaison auprès des populations locales par la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSMA a contribué au renforcement des dispositifs d'alerte rapide de proximité. On s'emploie également à mettre au point des outils analytiques et de planification, avec pour objectif de mieux comprendre la dynamique des conflits locaux qui aboutit à la perpétration d'actes de violence contre les civils, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en service progressive d'un outil qui rend possible l'analyse des conflits locaux et la mise au point de plans pour y faire face. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités analytiques et de planification, en particulier à l'échelon des bureaux locaux, pour qu'il soit possible d'exploiter la quantité considérable de données recueillies par les missions.

145 Le Département des opérations de paix travaille à la systématisation de l'appui et de la formation à la communication stratégique à l'intention du personnel d'encadrement et de diverses autres catégories de personnel des missions, avec pour objectif de faire mieux connaître les mandats respectifs de celles-ci, de définir des modalités d'appui et de lutter contre les perceptions erronées et les informations trompeuses. Dans cette optique, le Département travaille en collaboration étroite avec les services de la communication stratégique et de l'information sur le terrain afin de développer l'utilisation des communications par serveur mandataire et de messages ne portant pas l'estampille de l'ONU, avec l'appui d'influenceur(se)s internationaux(ales) et locaux(ales).

De leur côté, les missions de maintien de la paix poursuivent la constitution de réseaux d'influenceur(se)s, en établissant en particulier des contacts avec des associations locales, des stations de radio et des blogueur(se)s locaux(ales) qui diffusent des messages de manière à occuper le terrain du discours et à infléchir les perceptions du public. Par exemple, la MINUSS fait désormais partie d'une communauté WhatsApp regroupant plus de 500 influenceur(se)s, l'objectif étant pour elle de communiquer des informations précises en temps opportun et d'améliorer son appréciation de la situation. Au Mali, WhatsApp est utilisée pour diffuser des messages audio de fonctionnaires des Nations Unies visant à contrecarrer les rumeurs circulant au sujet de la MINUSMA.

146 En dépit des difficultés posées par la COVID-19, on s'est employé à renforcer le respect de l'état de droit en menant des enquêtes et en engageant des poursuites en temps opportun au sujet d'actes de violence sexuelle liée aux conflits ; l'équipe de spécialistes de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a été active dans 13 zones touchées par un conflit. En 2020, en République centrafricaine, la Cour d'appel de Bangui a ainsi prononcé trois condamnations pour des violences sexuelles liées au conflit, après que l'équipe de spécialistes eut apporté un appui technique et financier à l'appareil judiciaire national.

147 La politique des Nations Unies pour les missions sur le terrain pour la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et les moyens de la combattre, lancée en 2020, a sensibilisé les composantes des missions à leurs responsabilités respectives s'agissant de la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et des moyens de la combattre, et suscité une intensification de la collaboration dans ce domaine. Au Soudan du Sud, par exemple, le recensement rapide des zones sensibles, s'agissant de la violence sexuelle, par les conseiller(ère)s pour la protection des femmes et d'autres composantes de la MINUSS ont permis à celle-ci de planifier et de conduire des patrouilles ciblées.

Pour que soit mieux servi le mandat relatif à la violence sexuelle liée aux conflits, le Département des opérations de paix a également facilité les échanges thématiques avec les conseiller(ère)s pour la protection des femmes de plusieurs missions, portant sur divers sujets, comme les stratégies d'engagement du dialogue avec les groupes armés non étatiques au sujet de la violence sexuelle liée aux conflits. En outre, des aide-mémoire relatifs à la protection faciles à utiliser, accompagnés de directives sur la manière dont il convient de lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, ont été mis au point à l'intention du personnel en tenue déployé dans les missions de maintien de la paix. Enfin, pour promouvoir l'apprentissage dans l'ensemble des missions, le Département a publié un rapport d'un type nouveau, recensant les bonnes pratiques en matière de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et les moyens de la combattre.

148 La mise en œuvre du mandat de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix continue dans une large mesure de pâtir d'un manque de ressources, compte tenu du nombre et de l'étendue des tâches prescrites par le Conseil de sécurité en la matière aux missions concernées et de la gravité des violations commises à l'encontre des enfants dans les pays où ces missions sont déployées. Le budget actuel des activités de protection de l'enfance dans les quatre missions de maintien de la paix investies d'un mandat dans ce domaine (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et MINUSS) ne représente que 0,21 % du montant total du budget des quatre missions combinées.

149 En décembre 2020, le Secrétariat a présenté au Comité spécial les progrès constatés dans l'application de la politique en matière de renseignement dans le domaine du maintien de la paix, ainsi que l'état de l'application des principales directives opérationnelles. Des séances d'information individuelles ont été organisées à l'intention des États Membres qui en avaient fait la demande. On a engagé la phase finale des consultations relatives aux directives sur le renseignement dans le domaine du maintien de la paix en accès libre et aux directives sur les échanges de renseignements ou de renseignements relatifs au maintien de la paix avec des nations extérieures au système des Nations Unies et des entités autres que des missions. Un manuel sur l'utilisation du renseignement relatif au maintien de la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix est en cours d'élaboration. Il est envisagé d'élaborer les directives relatives à l'utilisation du renseignement sous forme de données géospatiales ou d'imagerie dans le domaine du maintien de la paix.

150 La MINUSCA se consulte régulièrement avec les autorités nationales, les institutions chargées de la sécurité, les forces bilatérales et les missions de l'Union européenne pour définir les contours de son mandat et de son rôle, notamment dans le cadre d'un accord sur le statut des forces. En octobre 2021, le Conseil de sécurité a été informé des conclusions d'une évaluation qui visait à examiner les diverses options possibles pour le soutien à apporter par les Nations Unies à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Mettant en relief la nécessité d'optimiser les capacités locales, ainsi que la maîtrise



et la coordination de l'action menée par les autorités locales, le Secrétaire général a recommandé que soit établi un bureau d'appui des Nations Unies en propre. Une fois son rôle clairement défini, la MINUSMA a continué d'apporter un appui logistique au Groupe de cinq pays du Sahel, à l'opération Barkhane et à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et aux accords techniques permanents.

## VIII. Sûreté et sécurité

156 La coordination entre départements et divisions s'agissant des questions liées à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix a été rationalisée au moyen d'un cadre de coordination comprenant quatre pôles de responsabilité : a) le Groupe de la coordination pour les questions de sécurité du Département des opérations de paix ; b) le/la Responsable de la sécurité de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel ; c) le/la Chef du Service des opérations militaires en cours du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix ; d) le/la Chef de la Section de la gestion des missions et de l'appui de la Division de la police du Département des opérations de paix.

Le Groupe de la coordination pour les questions de sécurité, qui travaille avec la Section de l'appui aux opérations de maintien de la paix du Département de la sûreté et de la sécurité, est responsable de la sécurité de l'ensemble du personnel du Département des opérations de paix pris en compte par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Pour ce qui est des questions liées à la sûreté, la personne référente est le/la Responsable de la sécurité de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail. Le/la Chef du Service des opérations militaires en cours, au Bureau des affaires militaires, est responsable de l'action à mener en cas d'atteintes à la sécurité visant une unité militaire constituée. S'agissant des atteintes à la sécurité visant des unités de police constituées, la personne référente est le/la Chef de la Section de la gestion des missions et de l'appui de la Division de la police.

157 Le système de notification des pertes NOTICAS est utilisé dans toutes les missions pour enregistrer de manière centralisée toutes les données relatives au décès de membres du personnel de maintien de la paix. En outre, le système SAGE, qui est désormais une composante de la plateforme technologique Unite Aware, est utilisé dans toutes les missions, à deux exceptions près, pour enregistrer et fournir des données relatives aux atteintes aux fins de l'analyse des attaques et des tendances à l'échelon d'une mission. La base de données du système d'information sur les incidents touchant à la sécurité répertorie l'ensemble des atteintes à la sécurité dont a fait l'objet le personnel de sécurité des Nations Unies à l'échelle mondiale. Grâce aux renseignements reçus de l'ensemble des missions dirigées par le Département des opérations de paix, le Service des opérations militaires en cours du Bureau des affaires militaires, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, tient à jour une base de données sur les actes d'hostilité, qui rend compte de l'ensemble des actes de malveillance perpétrés contre des soldats de la paix. Bien que les données contenues dans ces bases de données renvoient aux mêmes informations, elles sont stockées en ligne de manière distincte, en fonction des besoins de chaque bureau en matière de données fonctionnelles.

158 Actuellement, la MINUSS et la MINUSCA enregistrent systématiquement les violations des accords sur le statut des forces à l'aide du système SAGE. Cette base de données étant adoptée par un nombre croissant de missions, le Secrétariat publiera des directives pour le suivi et le signalement systématiques de telles violations. Ces directives seront éclairées par une analyse des besoins, des pratiques existantes et des types de violation, et les données y relatives seront recueillies au moyen d'une enquête. Le Secrétariat travaillera avec les missions pour veiller à ce que les informations soient accessibles à l'ensemble du personnel concerné et utilisées pour éclairer la planification opérationnelle, l'appréciation des situations et les comptes rendus, s'agissant notamment de la surveillance et de la résorption des risques. Le Secrétariat a également présenté une proposition de projet, à financer au



Par. du  
rapport  
A/75/19

moyen de ressources extrabudgétaires, portant sur l'élaboration et l'exécution d'un module de formation ayant pour objectif le renforcement des capacités en matière de suivi et de signalement des violations des accords sur le statut des forces dans les missions.

159 En décembre 2020, le Secrétariat a informé le Comité spécial de l'état de la mise en œuvre de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix, et notamment sur l'état d'avancement des principaux documents directifs. Des séances d'information individuelles ont également été tenues à l'intention des États Membres qui en avaient fait la demande. On a engagé la phase finale des consultations relatives aux directives sur le renseignement dans le domaine du maintien de la paix en accès libre et aux directives sur les échanges de renseignements ou de renseignements relatifs au maintien de la paix avec des nations extérieures au système des Nations Unies et des entités autres que des missions. Un manuel sur l'utilisation du renseignement relatif au maintien de la paix dans le cadre des opérations de maintien de la paix est en cours d'élaboration. Il est envisagé d'élaborer les directives relatives à l'utilisation du renseignement sous forme de données géospatiales ou d'imagerie dans le domaine du maintien de la paix.

160 La stratégie de transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lancée en août 2021, a été mise au point par le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, en collaboration et en concertation. Fruit de l'impulsion donnée par le Secrétaire général à la transformation numérique à l'échelle du système, la stratégie présente les technologies numériques comme des leviers essentiels pour que les responsables des opérations de paix prennent la mesure des situations de conflit sur la base d'analyses et dans une optique prospective, afin de mieux assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et d'exécuter les activités prescrites de manière plus souple et réactive. La stratégie repose sur un certain nombre de principes clés qui guideront l'accomplissement de quatre objectifs au cours des deux années à venir : a) stimuler l'innovation pour évoluer et tirer profit des innovations technologiques ; b) optimiser le potentiel des technologies existantes nouvelles ; c) comprendre les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et qui sont susceptibles de compromettre l'exécution des mandats ; d) garantir une utilisation responsable des technologies numériques.

161 Le Département des opérations de paix a élaboré des directives pour la protection de la force à l'intention des composantes militaires de mission. Dans la politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, on peut lire ce qui suit : « Dans les bases d'opérations intégrées, le commandant militaire ayant le grade le plus élevé est chargé de la mise au point et du déploiement du dispositif global de sécurité de la base. » La planification de la défense des bases intégrées et les opérations qui en procèdent font appel à de multiples parties prenantes spécialisées dans la sécurité, notamment les instances d'appui militaires, de police et des missions. Le Département de la sûreté et de la sécurité dispense des avis relatifs à la protection des camps : il faut s'appuyer sur le processus de gestion des risques en matière de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour recommander des stratégies d'atténuation des risques, et sur les services de sécurité civils pour assurer la sécurité des périmètres et contrôler l'accès aux camps. Lorsque les mesures d'atténuation des risques en matière de sécurité du système de gestion de la sécurité ne sont pas adéquates face à une menace particulière, les unités militaires constituées jouent un rôle plus important en matière de sécurité des périmètres, qui est défini par le commandant militaire ayant le grade le plus élevé. Lorsque c'est approprié et nécessaire, des moyens de protection de la force peuvent être déployés dans la zone de la mission en application d'un mémorandum d'accord ou d'une lettre d'attribution. Dans certains cas particuliers, on peut aussi avoir recours à des options commerciales.

162 Le Bureau des affaires militaires applique les procédures établies dans le manuel des Nations Unies sur la gestion des munitions, en coordination avec le Département de l'appui opérationnel, au cours des visites d'inspection avant déploiement, des visites d'évaluation et de consultation et des visites préalables au rapatriement d'unités, et il encourage les États Membres à appliquer les principes

directeurs définis. Lorsque les États Membres demandent un réapprovisionnement en munitions ou le remplacement de munitions dans des zones de mission, le Secrétariat vérifie la durée de stockage des munitions livrées dans ces zones. En 2021, pour aider les missions à gérer les munitions, le Bureau des affaires militaires a organisé un atelier en ligne à l'intention des techniciens spécialisés, et le Service intégré de formation a mis au point des supports de formation à la gestion des armes et des munitions destinés aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a conduit une étude sur la gestion des munitions dans les missions. Le Service de la lutte antimines a mis à disposition des spécialistes, pour guider le personnel des pays fournisseurs de contingents chargé de la gestion des munitions et détruire celles qui ne pouvaient être rapatriées en raison de leur état.

163 Pour garantir qu'un soutien peut être dispensé à l'endroit même où il est nécessaire, le Département de l'appui opérationnel a mis à disposition, au moyen d'une application gratuite en ligne, une formation des Nations Unies sur les gestes élémentaires de survie. Le Département a également élaboré et dispensé une formation destinée aux assistant(e)s médicaux(ales) de terrain. Le Service de la lutte antimines continue d'apporter un appui aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en dispensant préalablement au déploiement une formation à l'atténuation des menaces que constituent les engins explosifs improvisés.

164 Grâce à son équipe itinérante de formation à l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés (EEI), récemment constituée, le Service de la lutte antimines a appuyé la mise en place de moyens spécialisés d'atténuation de cette menace parmi les contingents. On a continué d'adapter les activités d'atténuation de la menace posée par les EEI à chaque mission pour que les moyens à la disposition des contingents correspondent à la nature de cette menace. Le Service de la lutte antimines a également continué d'appuyer les échanges d'informations relatives aux EEI en tenant à jour la plateforme « Smart IED Threat Mitigation Technology Road Map », qui exploite les technologies intelligentes d'atténuation de la menace posée par les EEI.

L'examen stratégique indépendant des mesures prises par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies quant aux engins explosifs improvisés, demandé par la présidence du Conseil de sécurité le 24 mai (S/PRST/2021/11), donnera lieu à la publication d'orientations à l'intention de l'ONU et des États Membres, avec pour objectif de renforcer encore la sûreté et la sécurité des soldats de la paix dans les environnements à haut risque. Une équipe spéciale des Nations Unies active à l'échelle du système et spécialisée dans les EEI, dirigée par le Bureau des affaires militaires et le Service de la lutte antimines, a engagé une première concertation en vue de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les EEI, à laquelle il sera mis la dernière touche une fois connues les constatations et recommandations issues de l'examen stratégique indépendant. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participeront à l'élaboration de cette stratégie.

165 En 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2589 \(2021\)](#) sur les crimes perpétrés contre les soldats de la paix, dans laquelle il a demandé aux États Membres accueillant ou ayant accueilli des opérations de maintien de la paix d'amener les auteurs de tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des opérations de maintien de la paix à répondre de leurs actes. Il y est également convenu de la nécessité d'accroître le soutien apporté à ces pays pour remédier à l'impunité. Dans cette optique, le Secrétariat continue d'apporter un appui dans le respect des normes nationales et internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains.

En République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali – pays dans lesquels on a dénombré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 90 % des décès de membres de personnel du maintien de la paix imputables à des actes malveillants –, on a constaté une augmentation du nombre d'identifications d'auteurs présumés d'infraction (de 170 en octobre 2019 à 223 en juin 2021) ; une augmentation du nombre d'auteurs présumés placés en détention (de 119 en octobre 2019 à 162 en juin 2021) ; une augmentation du nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête nationale venue confirmer les faits (de 83 en octobre 2019 à 107 en juin 2021). La MINUSCA, la MINUSMA et la

Par. du  
rapport  
A/75/19

MONUSCO ont fourni une assistance technique et contribué au renforcement des capacités en vue de faciliter les enquêtes et les poursuites appropriées.

166 Le Département des opérations de paix travaille en collaboration étroite avec les missions de maintien de la paix pour renforcer la communication stratégique et dynamiser la capacité des missions de détecter la désinformation, la mésinformation, les discours de haine, et de les contrer. Pour ce faire, on exploite des outils numériques de surveillance et d'analyse, comme Talkwalker, et on mène des activités plus traditionnelles de surveillance et de mobilisation des médias.

Le Département a travaillé avec la MINUSMA, la MINUSCA et la MONUSCO, ainsi qu'avec l'équipe Facebook chargée de l'« Afrique francophone » au recensement des pages et des groupes ayant recours à la mésinformation et à la désinformation. Le Département a collaboré avec Facebook, Instagram et Twitter pour passer en revue tous les comptes officiels des missions de maintien de la paix et asseoir leur authenticité, et pour lutter contre la mésinformation émanant de faux comptes.

En 2021, le Département a intensifié sa collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies ou de l'extérieur, parmi lesquels le Challenges Forum, pour remédier à la mésinformation et à la désinformation dans le cadre du maintien de la paix.

167 Les rapports de commission d'enquête sont rapidement communiqués aux États Membres s'ils en font la demande, ou chaque fois que le Secrétariat estime qu'il est approprié de les communiquer lorsqu'ils concernent le personnel de tel ou tel pays et sont susceptibles d'avoir une incidence sur les procédures en vigueur dans un pays, sur la formation qu'il dispense ou sur certaines mesures qu'il a prises.

168 Le Bureau des affaires militaires continue de contribuer aux mises à jour du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises au sujet de l'évolution de l'exposition aux risques, compte tenu des incidents opérationnels survenus, et sur l'évolution des méthodes opérationnelles des forces constituant une menace.

169 Le Département de l'appui opérationnel a apporté son concours à 21 hôpitaux s'agissant de l'évaluation de leur état de préparation au traitement des patients atteints de la COVID-19 dans le respect des directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail dispense aux membres du personnel médical des Nations Unies une formation aboutissant à la délivrance d'un certificat afin de développer les compétences en matière d'évaluation du respect des normes par les structures médicales. Le Département a élaboré des chemins cliniques fondés sur des éléments probants et concernant les problèmes de santé survenant le plus fréquemment sur le terrain, et il a prêté assistance aux prestataires de santé compétents des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents aux fins de l'application des directives relatives à ces chemins cliniques. Le Département a mis en service un outil d'évaluation hospitalière qui permet de déterminer le degré de conformité aux normes des Nations Unies. Les hôpitaux gérés par les pays fournisseurs de contingents doivent faire l'objet d'une évaluation de ce type au cours des cinquième et dixième mois de leur période de déploiement. En outre, dans le cadre de la normalisation des soins de santé dans les missions de terrain, le Département a instauré un système de vérification des compétences afin de veiller à ce que les prestataires de services de santé possèdent les aptitudes, l'expérience et les qualifications nécessaires avant leur déploiement.

170 Le Département de l'appui opérationnel se fixe pour objectif de régler les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité dans les quatre-vingt-dix jours faisant suite à la réception d'un dossier complet, contenant tous les documents requis.

171 Le Département de l'appui opérationnel a prêté son concours à 21 hôpitaux au titre de l'évaluation de leur état de préparation en vue du traitement de patients atteints de la COVID-19 conformément aux directives de l'OMS, dispensé une formation aux membres du personnel médical des Nations Unies aboutissant à la délivrance d'un certificat, défini des chemins cliniques pour les problèmes de santé

survenant le plus fréquemment sur le terrain et mis en service un outil d'évaluation de la conformité aux règles en vigueur dans les hôpitaux.

172 Le Secrétariat accorde la priorité à la formation sanitaire des femmes et aux mesures propres à lever les obstacles à l'accès des femmes aux soins de santé sur le terrain ; à cette fin, il a élaboré un programme d'apprentissage en ligne destiné aux femmes. Le Département de l'appui opérationnel s'emploie activement à mettre au point ou actualiser des plans d'atténuation des risques d'urgence de santé publique et d'autres plans d'intervention sanitaire. Il a également conçu un modèle virtuel d'enquête sur les flambées épidémiques, qui peut être utilisé pour fournir un appui et une formation à distance aux missions en cas d'urgence de santé publique.

173 Dans le respect de leur mandat et dans les limites de leurs capacités, les opérations de maintien de la paix continuent d'aider les autorités des pays hôtes lorsque celles-ci en font la demande, à contenir la pandémie de COVID-19, notamment en facilitant l'accès humanitaire, en luttant contre la désinformation et la mésinformation et en utilisant le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour recenser et atténuer les répercussions de la pandémie sur l'exécution des activités prescrites. Un examen a posteriori est actuellement mené pour tirer des enseignements de l'action menée par le Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19 ; un projet de portée plus vaste portant sur les répercussions de la COVID-19 sur l'exécution des mandats est également en cours d'élaboration. Le Groupe de l'appui aux missions continue de communiquer des données actualisées en provenance des missions, ainsi que des données relatives aux cas, aux tests, aux carences en matériel médical, aux rotations de personnel et aux répercussions sur l'exécution des activités prescrites. En outre, on continue de tenir régulièrement informé le Comité spécial. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel ont dialogué régulièrement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, le Département des opérations de paix a mobilisé les États Membres afin qu'ils lui apportent leur concours pour tirer des enseignements des interventions menées face à la COVID-19 – il a notamment été procédé à un examen à mi-parcours des relèves et à un examen a posteriori des travaux du Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19.

174 On a l'impératif moral, politique et opérationnel de contribuer à prévenir et à enrayer la propagation de la COVID-19 parmi le personnel de maintien de la paix et les groupes de population au service desquels il agit. Sachant que le personnel en tenue constitue la majorité des effectifs déployés, on continue d'accorder une attention particulière à ses déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des pays hôtes, en coordination étroite avec les autorités locales et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En juillet 2020, le déploiement, la relève et le rapatriement du personnel en tenue a repris dans des conditions très strictes. En février 2021, un examen à mi-parcours visant à dresser un bilan des enseignements tirés de cette reprise a été achevé ; il avait été mené en consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Compte tenu des préoccupations suscitées par les variants de la COVID-19, la quarantaine d'une durée de quatorze jours a été complétée, dans le souci de prendre toutes les précautions possibles, par l'imposition de tests reposant sur la méthode de l'amplification en chaîne par polymérase (PCR) à tous les membres du personnel en tenue arrivant sur le terrain à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le nombre de rotations menées à leur terme depuis la reprise en juillet 2020 a certes augmenté de façon régulière, mais la propagation mondiale du variant Delta de la COVID-19 et les restrictions imposées aux déplacements qui en ont résulté ont été la cause de retards occasionnels. Entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021, 171 738 membres du personnel en tenue ont effectué une rotation.

175 La vaccination contre la COVID-19 joue un rôle important dans la protection du personnel de maintien de la paix. Un programme de vaccination contre la COVID-19 est actuellement exécuté progressivement à l'échelle du système des Nations Unies en complément des programmes de vaccination nationaux et de l'action menée par le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Ce programme a pour objet la vaccination de l'ensemble du personnel des

Par. du  
rapport  
A/75/19

Nations Unies et des personnes à leur charge remplissant les conditions requises, du personnel en tenue et des partenaires d'exécution essentiels. Une équipe d'appui à la vaccination contre la COVID-19, conduite par le Département de l'appui opérationnel, a été constituée au Siège et un ensemble complet de directives, de supports de communication et de formations a été conçu.

En juin 2021, plus de 75 % des 300 000 doses achetées ou obtenues à titre gracieux avaient été acheminées sur le terrain. Conformément à la recommandation du Groupe d'Amis sur la vaccination du personnel en tenue, un certain nombre de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se sont engagés à vacciner leur personnel en tenue avant déploiement. L'ONU et les États Membres s'efforceront de manière continue d'apporter un appui aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui n'auraient pas accès à un approvisionnement suffisant en vaccins.

176 Le plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix est opérationnel depuis plus de trois ans et des progrès notables ont été réalisés. La quatrième version de ce plan d'action, approuvée en janvier 2020, est en cours d'exécution et se concentre sur la défense des bases et la protection de la force, sur l'évaluation de la formation et de la performance, sur la mobilité et sur la flexibilité, sur le renseignement en matière de maintien de la paix, sur les soins de traumatologie intégrés et sur la planification pleinement intégrée. Les missions et le Siège continuent de se concentrer sur la situation politique dans les zones où des soldats de la paix sont déployés et sur l'exécution du plan d'action.

177 Les directives existantes pour l'installation des logements hors siège sont actuellement réexaminées et actualisées sur une base continue. Du fait de la COVID-19 et de l'utilisation de camps de transit à des fins de quarantaine, le Secrétariat a créé des directives visant à atténuer la propagation potentielle du coronavirus. Le Secrétariat évalue l'état des camps, y compris des installations de restauration et des équipements sociaux, en prenant en considération la prolongation du séjour des contingents déployés, afin d'envisager les options possibles pour procéder à des améliorations si nécessaire. Les mesures liées à la COVID-19, y compris les exigences en matière de quarantaine, seront actualisées lorsque les conditions le justifieront.

## **IX. Les femmes et la paix et la sécurité**

183 Les missions de maintien de la paix ont continué d'agir en partenariat avec les femmes pour garantir leur pleine participation à toutes les étapes des processus de paix. La MINUSMA a continué à apporter un appui propre à garantir une participation effective des déléguées du Comité de suivi de l'Accord, dont la représentation est passée de 3 % à 31 % en 2020. À l'approche de la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU prévue à Chypre en avril 2021, l'UNFICYP a apporté un appui aux plateformes féminines intercommunautaires de la société civile, qui se sont mobilisées pour plaider pour la reprise des pourparlers avec une participation significative des femmes. La direction de la MINUSCO a engagé le dialogue avec les dirigeantes locales pour que leurs vues soient prises en compte dans le plan de transition.

Les missions continuent de prendre en compte les questions de genre. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo les a incluses, ainsi que les objectifs liés à la problématique femmes-hommes, dans tous ses plans, rapports et plans de travail. L'analyse de la problématique femmes-hommes a été améliorée au moyen de dispositifs reposant sur des données, elle a éclairé la planification stratégique et contribué au recensement des actes de violence dont les femmes et les filles étaient victimes, ainsi qu'aux mesures de prévention prises pour en réduire le nombre. Au Soudan du Sud, l'analyse de la problématique femmes-hommes et des données ventilées par sexe ont servi de base pour le déploiement de patrouilles tenant compte des questions de genre par la MINUSS. En République démocratique du Congo et au Mali, l'analyse des conflits tenant compte des questions de genre a éclairé la planification de la transition. La MINUSCA a appuyé l'accès des femmes à la justice, ainsi que la constitution d'une cellule de police spécialisée et la mobilisation de procureurs pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits.

184 Le Département des opérations de paix a renforcé son action pour accroître la participation pleine, égale et réelle des femmes au maintien de la paix, notamment en sensibilisant les États Membres à cette question. Par exemple, en juin 2021, le Bureau des affaires militaires a lancé une initiative axée sur l'exploitation des données relatives à la parité femmes-hommes, pour plus de transparence mais aussi pour permettre aux pays fournisseurs de contingents de mieux évaluer les progrès qu'ils accomplissent à l'aune des cibles fixées dans la stratégie de parité femmes-hommes parmi le personnel en tenue.

Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité est déterminé à accroître le nombre de civiles occupant des postes de haut(e) responsable dans le domaine du maintien de la paix, en tirant parti des départs à la retraite imminents et en préparant des plans d'action pour aider les entités à atteindre leurs objectifs en matière de parité femmes-hommes et de diversité géographique. Le Département a tenu des réunions de sensibilisation avec des chefs d'entité afin de leur présenter ses plans d'action, de promouvoir leur mise en œuvre et de suivre les progrès accomplis. Les mesures spéciales temporaires promulguées en août 2020 (ST/AI/2020/5) favorisent la sélection de candidates dont les qualifications sont égales ou supérieures à celles des candidats masculins avec lesquels elles sont en concurrence.

La filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction favorise le recrutement d'un nombre supérieur de femmes à des postes de haut niveau occupés par des civil(e)s. Grâce à son vivier de talents de diverses origines géographiques, qui comprend quelque 260 candidat(e)s ayant fait l'objet d'une présélection, la filière aide les femmes qui se portent candidates pour des postes de haut niveau vacants dans les opérations de paix et offre des possibilités de formation et de perfectionnement adaptées aux candidates. Depuis 2014, 51 candidates issues de cette filière ont été recrutées pour pourvoir des postes allant de la classe P-5 au rang de Secrétaire générale adjointe, pour 80 % d'entre elles dans des opérations de paix.

Le nombre de femmes occupant des postes de haute responsabilité au Siège et dans les missions a continué de croître au cours de la période considérée. Au 31 juillet 2021, deux femmes étaient chefs de mission de maintien de la paix et quatre étaient chefs-adjointes. En mai 2021, la générale de division Maureen O'Brien est devenue la première conseillère militaire adjointe du Secrétaire général et trois femmes occupent actuellement les postes militaires de rang le plus élevé sur le terrain. En outre, cinq des neuf composantes Police des opérations de paix sont dirigées par des femmes et cinq femmes exercent les fonctions de chef-adjointe de composante Police.

185 Le Département des opérations de paix a renforcé l'action qu'il mène pour recenser les besoins et les difficultés associés au déploiement d'un plus grand nombre de femmes. En avril 2021, il a lancé un projet ayant un double objectif : mieux comprendre les entraves auxquelles se heurtent les femmes membres du personnel en tenue des opérations de paix, notamment au moyen de la réalisation d'une enquête ; formuler des recommandations. En août 2020, un nouveau modèle d'enquête a été expérimenté auprès du personnel féminin de l'administration de la justice et de l'administration pénitentiaire.

Le Département de l'appui opérationnel est déterminé à promouvoir la parité femmes-hommes au moyen du projet Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui porte sur les conditions de travail et de vie. La deuxième phase du projet sera l'occasion de fournir un appui technique et structurel sur le terrain en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie. En collaboration avec les responsables de ce projet, la Division de la police et le Bureau des affaires militaires ont pris en compte la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration de la configuration d'un camp devant héberger 200 personnes.

De son côté, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'emploie à instaurer un environnement favorable aux femmes dans les missions en sensibilisant aux préjugés conscients et inconscients, et en renforçant les capacités nécessaires au recrutement de cadre et de superviseur(se)s.



Par. du  
rapport  
A/75/19

186 Le projet du Département des opérations de paix visant à promouvoir les bonnes pratiques s'agissant de l'intensification de la représentation des femmes dans les secteurs liés à la défense sera l'occasion d'établir un rapport sur la situation des femmes dans ces secteurs et de recenser les bonnes pratiques visant à accroître leur représentation, l'objectif étant de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre États Membres. En 2021, on s'est employé à rendre encore plus propices et sûres les conditions de travail des femmes parmi le personnel en tenue du maintien de la paix. Par exemple, les conseiller(ère)s pour les questions de genre faisant partie du personnel en tenue et les coordonnateur(rice)s pour les questions d'égalité des sexes au niveau du Siège et des missions ont intensifié leur collaboration afin d'instaurer des conditions de travail sûres, favorables et respectueuses de la problématique femmes-hommes. Des réseaux de femmes ont été constitués pour sensibiliser aux enjeux liés à cette problématique, notamment au harcèlement sexuel. En 2021, les membres du réseau de policières de la MINUSS se sont rendues dans divers sites sur le terrain pour enquêter sur – ou évaluer – les conditions de travail et de vie des fonctionnaires de police féminines. En mai 2021, le réseau des femmes agentes pénitentiaires des Nations Unies a été créé, avec pour objectif de mieux sensibiliser les femmes aux possibilités de déploiement offertes et aux procédures de sélection. Des supports et des sessions de formation ont été élaborés, ou sont en cours d'élaboration, afin de tenir compte de la problématique femmes-hommes, de faire progresser l'inclusivité et de remédier à la discrimination fondée sur le genre.

187 Dans le manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, le Bureau des affaires militaires a créé des sections d'engagement. Les sections ont pour mission d'engager et d'entretenir un dialogue soutenu avec les principaux(ales) influenceurs(euses) et dirigeant(e)s actif(ve)s localement, pour permettre une appréciation plus précise de la situation. L'une des principales exigences applicables aux sections d'engagement est le respect de la parité femmes-hommes en leur sein. Les orientations fournies par le Département des opérations de paix recommandent que les États Membres veillent à ce qu'au moins 25 % des candidat(e)s à des postes de fonctionnaire de police soient des femmes et que les unités de police constituées comportent au moins une section composée de femmes.

188 Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continue de promouvoir une réforme du secteur de la sécurité qui tienne compte de la problématique femmes-hommes et de l'équilibre entre femmes et hommes ; il a notamment établi le premier rapport sur la situation des femmes dans les secteurs liés à la défense et mis au point des directives spécialisées sur le rôle d'une réforme du secteur de la sécurité soucieuse de la question du genre, en partenariat avec la Banque mondiale.

Les missions du maintien de la paix appuient également les pays hôtes dans l'action qu'ils mènent pour rendre possible une participation effective des femmes. La MINUSS a lancé un projet pour déterminer quel était le degré de représentation des femmes dans le secteur de la sécurité. La MINUSMA aide les personnes référentes en matière de problématique femmes-hommes dans les institutions chargées de la sécurité à intégrer la question du genre dans les opérations de sécurité, cependant que la MINUSCA promeut un recrutement soucieux de l'équilibre entre femmes et hommes dans les forces de défense, les services pénitentiaires et les forces de sécurité internes.

189 Le Département de l'appui opérationnel poursuivra les efforts qu'il déploie pour accroître le pourcentage de femmes dans les viviers de talents au moyen de la constitution et de l'actualisation régulières de listes d'aptitude génériques, ainsi que de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Depuis l'instauration de cette filière, 51 candidates ont été nommées à des postes de haute responsabilité (de la classe P-5 au rang de Secrétaire générale adjointe). Le Département poursuit également la rationalisation de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et la promotion de la parité femmes-hommes au Secrétariat, au moyen de la formation. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement offre à des entreprises appartenant à des femmes des possibilités de remporter certains des marchés offerts par le système des Nations Unies, en travaillant avec WEConnect International (participation à des séminaires et à des activités de sensibilisation destinés aux entreprises appartenant à des femmes). Le Département apporte



également un appui ciblé à certaines des missions de maintien de la paix les plus importantes par la taille afin qu'elles parviennent à instaurer la parité femmes-hommes, en particulier du fait que ces missions comptent parmi celles qui ont accumulé le plus de retard en la matière et dont le taux de renouvellement du personnel est le plus élevé. Par exemple, les observations et enseignements tirés d'une mission récente menée à la MINUSMA aideront à déterminer quelles mesures prendre pour améliorer la composition des effectifs d'autres missions de taille similaire et qui opèrent dans un environnement comparable, comme la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSS, à l'aune de l'équilibre femmes-hommes.

190 Les questions intéressant les femmes et la paix et la sécurité ont été incluses dans les contrats des dirigeants de mission et le Département des opérations de paix s'emploie à faire mieux appliquer le principe de responsabilité au moyen de modalités de prise de décisions fondées sur des données. Le Département continue de systématiser la collecte de données afin de suivre les progrès accomplis, ainsi que l'évolution des tendances et des difficultés observées dans l'exécution des activités prescrites qui ont trait aux femmes et à la paix et à la sécurité. Huit missions de maintien de la paix rendent des comptes à l'aune d'indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. L'interopérabilité des indicateurs liés aux femmes et à la paix et à la sécurité et des cadres de mise en jeu des responsabilités à l'échelle du système s'est améliorée, conformément à la stratégie pour l'exploitation des données de l'ONU. Les principaux indicateurs intéressant les femmes et la paix et la sécurité sont corrélés au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, et un certain nombre d'indicateurs de ce type ont été sélectionnés pour inclusion dans le Système d'évaluation de l'UNFICYP et de la MINUSCA. L'analyse des données a éclairé les travaux du Groupe informel d'expert(e)s chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité, les séances d'information destinées au Comité spécial, ou encore les campagnes axées sur la communication stratégique. On s'emploie actuellement à renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle de l'ensemble des composantes du maintien de la paix en matière de collecte de données, ainsi qu'à rendre plus accessible et facile à utiliser le tableau de bord relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. Il est essentiel que les dirigeants de mission soient résolus à faire œuvre de sensibilisation sur le plan politique, pour que les femmes participent davantage aux processus de paix au Mali, au Soudan du Sud ou en République démocratique du Congo, entre autres.

191 Les États Membres sont encouragés à nommer davantage de femmes aux postes de responsabilité militaires, en qualité d'expertes militaires des Nations Unies en mission et à des postes d'officière d'état-major. Les États Membres sont également encouragés de façon systématique à nommer des participantes qualifiées pour l'ensemble des formations menées par le Service intégré de formation. Lorsqu'il déploie des équipes itinérantes de formation, le Département des opérations de paix veille à ce que l'équipe d'instruction comporte au moins une femme. Il travaille également en collaboration étroite avec l'Initiative Elsie, lancée lors de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies de 2017, aux fins de l'élaboration et de l'expérimentation d'approches propres à promouvoir la participation réelle du personnel en tenue féminine aux opérations de paix des Nations Unies. Avec pour objectif une participation égale et réelle des officières supérieures de police, la Division de la police coordonne depuis 2013 l'ensemble des activités d'assistance préalable au déploiement de femmes et propose depuis 2017 des cours dispensés au cadre de femmes exerçant des fonctions de commandement dans la police, qui compte actuellement 170 membres. Toutefois, c'est aux États Membres qu'il incombe de veiller au perfectionnement professionnel des femmes militaires et membres du personnel de police.

192 Les conseiller(ère)s pour les questions de genre jouent un rôle essentiel pour la promotion des activités prescrites intéressant les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine du maintien de la paix. La plupart des conseiller(ère)s principaux(ales) pour les questions de genre civil(e)s rendent compte directement aux chefs de mission, ce qui a pour effet de favoriser la prise en compte des priorités liées aux femmes et à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la problématique femmes-hommes dans les décisions stratégiques. Les conseiller(ère)s pour les questions de genre, tant au Siège qu'au niveau des missions, fournissent aux personnes référentes les moyens nécessaires à l'exécution des activités

*Par. du  
rapport  
A/75/19*

prescrites au titre des femmes et de la paix et de la sécurité et travaillent en collaboration étroite avec ces personnes référentes pour déterminer quels aspects des activités de ces dernières ont des répercussions spécifiques sur les femmes et améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de l'axe femmes, paix et sécurité.

Le Département des opérations de paix continue de renforcer la cohérence de l'action menée en vue du renforcement des capacités mobilisées au titre de la problématique femmes et paix et sécurité. Une série de webinaires a été menée à l'intention du personnel de maintien de la paix en 2020, pour faire connaître les enseignements tirés et les meilleures pratiques recensées aux fins de l'apprentissage croisé entre missions. Le module de ressources sur l'égalité femmes-hommes et sur les femmes et la paix et la sécurité, outil de renforcement des capacités stratégiques et guide de référence pour le personnel de maintien de la paix, a été lancé en février 2020.

Le Bureau des affaires militaires et le Service intégré de formation ont commencé à réviser les directives relatives à la prise en compte des questions de genre dans les composantes militaires du maintien de la paix et à élaborer une formation destinée aux conseiller(ère)s militaires pour les questions de genre et les personnes référentes en la matière. Les directives révisées incluront une recommandation visant à ce que soient nommé(e)s des conseiller(ère)s militaires pour les questions de genre dans tous les quartiers généraux de force et pour que des membres du personnel militaire référent(e)s pour les questions d'égalité femmes-hommes soient nommé(e)s pour l'ensemble des fonctions militaires.